Gaylord AUBERT a repris la ferme familiale Graines de Mattes de 150 ha, en bio depuis 2007, à Saint-Vivien-de-Médoc. Il y cultive ses céréales (blé, petit épeautre, maïs, seigle, sarrasin et pois chiches) qui sont ensuite écrasées sur un moulin type Astrié à meules de pierre, en un seul passage entre les meules.

Il propose également des graines : lentilles vertes, pois chiches et lin brun, ainsi que des huiles de tournesol (oléique et linoléique) et de colza.

Par la signature du présent contrat, les adhérents de Terre d’ADELES, l’association Terre d’ADELES et Gaylord AUBERT, producteur de Graines de Mattes s’engagent à respecter le lien producteur-consomm’acteurs conformément à l’esprit de la charte des AMAP.

**Le consomm’acteur s’engage à :**

**1)** Commander de janvier 2022 à décembre 2022 **des farines, des graines et de l’huile** :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Farine de blé T80 ou T110 | Lentilles vertes | Huile de tournesol linoléique |
| Farine de seigle T130 | Pois chiches | Huile de tournesol oléique |
| Farine de sarrasin | Lin brun | Huile de colza |
| Farine d’engrain (petit épeautre) |  |  |
| Farine de maïs |  |  |
| Farine de pois chiches |  |  |

**2)** Signer à la commande les chèques à l’ordre de « **SCEA La Grande Canau** ». Ces chèques, déposés à l’association Terre d’ADELES, lui seront remis le jour de la distribution.

**3)** Venir chercher personnellement ou faire prendre par une autre personne la farine commandée au moment des distributions le vendredi selon le calendrier établi. Une commande oubliée est une commande due.

**Calendrier 2022 des vendredis de livraison : 04/02 11/03 06/05 1er/07 09/09 18/11**

**4)** **Trouver** un remplaçant si, pour une raison exceptionnelle, l’engagement ne pouvait être respecté. Une aide peut être apportée par les coordinateurs bénévoles de Terre d’ADELES.

1. **5)** Aider la coordonnatrice à la distribution ou à la signature des contrats selon leur disponibilité, à la demande de celle-ci.

**L’association Terre d’ADELES facilite le lien producteur-consomm’acteurs. Elle s’engage à :**

1. 1) Désigner un ou plusieurs référents chargés d’organiser les distributions bimestrielles.
2. **Coordonnatrice farines, graines et huiles : Karine Durieux** [karine.durieux@terredadeles.org](mailto:karine.durieux@terredadeles.org)
3. 2) Mettre à disposition un lieu de distribution.
4. 3) Assurer le paiement des commandes.
5. 4) Tenir ses adhérents informés des propositions de **Graines de Mattes** après accord du CA.
6. 5) Promouvoir les productions de **Graines de Mattes** et effectuer des actions de sensibilisation sur les AMAP auprès du grand public.
7. **Gaylord AUBERT s’engage à :**
8. 1) Préparer tous les deux mois environ les farines, graines et huiles selon la formule choisie par le consomm’acteur.
9. 2) Prévenir TdA au cas où une maladie ou une intempérie atteindrait Graines de Mattes. Une décision commune serait alors prise par l’ensemble des consomm’acteurs et le producteur.
10. 3) Informer les consomm’acteurs sur la vie de l’exploitation dans la plus grande transparence, fournir les justificatifs relatifs à la labellisation bio.
11. 4) Accueillir sur demande le consomm’acteur à Graines de Mattes.
12. 5) Le producteur reconnaît le rôle de l’association Terre d’ADELES et n’entretient de relations commerciales avec ses adhérents que dans le cadre du présent accord.

Terre d’ADELES, ses consomm’acteurs, Gaylord AUBERT et Graines de Mattes s’engagent à poursuivre conjointement la réflexion de manière à améliorer progressivement le présent contrat, l’objectif final de l’AMAP étant de mobiliser de manière fiable, régulière et pérenne un nombre suffisant de consomm’acteurs pour que le producteur parvienne à vivre dignement de son travail. Un bilan du présent accord sera effectué lors de la prochaine Assemblée Générale de Terre d’ADELES. Des modifications pourront alors être proposées pour la saison suivante. Terre d’ADELES, ses consomm’acteurs et Gaylord AUBERTs’engagent à communiquer en toute franchise et liberté, à partager les idées et initiatives afin d’améliorer le fonctionnement du projet.

*Bon de commande joint*

Fait à Pessac le

Pour Graines de Mattes Pour Terre d’ADELES : Le consomm’acteur :

Gaylord Aubert Karine Durieux Nom Prénom